



RH

recrutement

Concours
externe et interne

Technicien supérieur informatique (F/H) - 10 postes

Dans la spécialité informatique, les techniciens supérieurs peuvent intervenir au titre de la maîtrise d'ouvrage ou de la maîtrise d'œuvre. Ils sont notamment chargés de recueillir et formaliser les besoins, d'aider les utilisateurs à rédiger un cahier des charges, de développer, de paramétrier et d'assurer les recettes fonctionnelles ou techniques permettant de réceptionner, dans le cadre des systèmes d'information de la Ville de Paris, des applications nouvelles ou des évolutions souhaitées pour les solutions logicielles en cours d'utilisation. Ils peuvent être chargés d'intégrer dans l'environnement de production ces solutions logicielles et contribuer au bon déroulement de leur exploitation. Ils peuvent administrer et exploiter des bases de données. Ils peuvent également assurer l'installation et le maintien en condition opérationnelle, à un niveau optimum de fonctionnement, de sécurité et de disponibilité des équipements de systèmes informatiques, de réseau, ou de télécoms.

Sélection des dossiers à partir du
13 novembre 2017

**INSCRIPTIONS : uniquement
du 4 au 29
SEPTEMBRE 2017 inclus**

CONDITIONS D'INSCRIPTION :
(voir brochure du concours)

Le concours externe (7 postes)

■ Remplir les conditions générales d'accès à la fonction publique, notamment la condition de nationalité (française ou d'un Etat membre de la Communauté européenne, de l'Espace économique européen ou de la Confédération Suisse, de la Principauté de Monaco ou de la Principauté d'Andorre) au plus tard à la date de la première réunion de jury chargé de la sélection des dossiers.

et

■ Être titulaire d'un diplôme de niveau III (Bac + 2) dans le domaine de l'informatique au plus tard à la date de la première réunion de jury chargé de la sélection des dossiers.

ou

■ Justifier d'une décision favorable émanant de la commission d'équivalence pour l'accès aux concours des administrations parisiennes CEACAP ou d'une autre commission d'équivalence (voir brochure).

Le concours interne (3 postes)

■ Être fonctionnaire ou agent non titulaire de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale ou hospitalière en fonctions au jour des épreuves.

et

■ Compter au 1^{er} janvier 2017 au moins 4 années de services publics (civils et militaires).

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS :

■ Inscrivez-vous en ligne sur le site internet :

www.paris.fr

Rubrique ▶ Insertion, emploi et formations

OU

■ Par dossier papier à retirer à l'accueil du bureau du recrutement, ou par voie postale en **joignant obligatoirement une enveloppe format A4 libellée à vos nom et adresse et affranchie au tarif en vigueur pour un envoi jusqu'à 250g.**

Mairie de Paris - Direction des ressources humaines
Bureau du recrutement
2 rue de Lobau 75196 PARIS Cedex 04